

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2023 REPORTÉ À FÉVRIER 2024

L'établissement, qui devait voter son budget initial pour l'année 2024 ce jour informe du report de son Conseil d'Administration (CA), en février 2024 d'une part car il tient à disposer de l'avis formel du Recteur sur la version révisée du budget et d'autre part car il aspire à ce que cessent les pressions déraisonnables qui s'exercent de toutes parts sur les administrateurs.

Le Premier Vice-Président de l'établissement, Dominique MORAU, fait le choix de reporter ce CA à février 2024 afin de « *poursuivre le dialogue institutionnel avec l'Académie et faire aboutir une lecture convergente* ».

Par courriel à l'ensemble des administrateurs du CA de l'Université de La Réunion qui devait se réunir ce mercredi 13 décembre 2023 à 14H pour étudier le budget 2024 de l'établissement, il a informé du report de la séance :

« Je vous ai écrit ce matin mon attachement à l'esprit de responsabilité dans la gestion de l'Université dans cette période inédite que nous traversons depuis le mois d'octobre. Avec les services de l'Université, nous avons mobilisé toute notre énergie pour apporter les réponses utiles aux divers questionnements soulevés par l'Académie s'agissant du projet de budget initial et des évolutions que nous avons d'ores et déjà apportées pour tenir compte des observations fondées et expliciter celles qui ne l'étaient pas.

Malgré ce travail que j'ai tenu à vous partager ce matin par courriel, la temporalité impartie ne nous permet pas d'obtenir l'avis du Recteur sur la version révisée de ce projet de budget, alors que des propos tenus en cercle restreint ont fait l'objet de publication dans la presse et de déformation.

Dans ce cadre, je crois plus raisonnable de me saisir de l'opportunité que nous donne la réglementation d'adopter notre budget au plus tard le 1er mars 2024 (cf. dispositions du Code de l'éducation et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) pour poursuivre le dialogue institutionnel avec l'Académie et faire aboutir une lecture convergente ».

Ainsi, le CA initialement convoqué ce jour est reporté au mois de février 2024.

Dans cet intervalle, l'Université de La Réunion fonctionnera normalement. En application des dispositions réglementaires prévues en pareille situation, les opérations de recettes et de dépenses seront temporairement effectuées sur la base de 80% du budget initial 2023.

Contacts presse

Anne MARIOTTI

Direction de la communication

Anne.mariotti@univ-reunion.fr

06 92 66 15 58